



Avis de Manifestation d'Intérêt

Référence : FPMSA/DF/RH/JKM/2024/004

I. Contexte

Le FPM SA est une Institution financière agréée par la Banque Centrale comme société financière depuis 2015. Créé par les actionnaires institutionnels KfW, Cordaid, Bio et Incofin CVSO, le FPM SA a pour mission essentielle de promouvoir le développement des MPME et l'autonomisation financière des personnes à faibles revenus par l'inclusion financière.

Se faisant, il accorde aux institutions financières partenaires (« IFP ») des prêts séniors pour renforcer leur liquidité à moyen et long terme, des prêts subordonnés pour améliorer leur solvabilité, des placements à terme pour renforcer leur liquidité à court terme et des fonds de garantie partielle du portefeuille des crédits des MPME pour couvrir le risque de crédits aux MPME n'ayant pas suffisamment de garantie. Ses ressources estimées à 91 000 000 USD sont constituées, en plus, des apports de ses actionnaires et ses profits cumulés, d'emprunts à moyen et long terme et des fonds sous gestion.

En tant que société financière spécialisée, le FPM SA est soumis à des exigences strictes en matière de contrôle interne fixées par la Banque Centrale du Congo.

C'est dans ce contexte, et en vue de garantir la continuité des missions d'audit de certification des comptes en toute circonstance conformément à l'instruction 19 de la BCC, que le FPM SA procède au recrutement d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

II. Missions

- ✓ Intervenir lorsque le commissaire aux comptes titulaire est défaillant, empêché ou démissionne.
- ✓ Certifier les états financiers publiables du FPM SA pour s'assurer de leur régularité et leur sincérité en conformité avec le référentiel comptable spécifique aux Sociétés financières en vigueur et avec les normes internationales d'audit.
- ✓ Vérifier les opérations financières, les transactions, les provisions, les amortissements, en attestant que les comptes de fin d'exercice donnent une image fidèle des opérations effectuées au cours de l'exercice
- ✓ Emettre un avis sur la maîtrise des risques inhérents aux activités du FPM SA et sur le dispositif de contrôle interne déployé.
- ✓ Rédiger des rapports sur les comptes annuels, mentionnant les points forts et les points faibles relevés à l'attention des actionnaires.
- ✓ S'assurer que le FPM SA présente une situation conforme aux exigences de la Banque Centrale du Congo relatives aux normes prudentielles de gestion.



III. Compétence et exigences professionnelles

Le Commissaire aux Comptes suppléant doit posséder un ensemble de compétences professionnelles et techniques afin d'exercer ses missions avec rigueur et précision.

- ✓ **Connaissances solides en finance et droit des sociétés (OHADA) :** Le CAC suppléant doit maîtriser les concepts financiers, les normes comptables dont les IFRS, les normes fiscales et juridiques.
- ✓ **Indépendance et intégrité :** Le CAC suppléant doit agir en toute impartialité, sans conflits d'intérêts, et maintenir une intégrité irréprochable dans ses évaluations.
- ✓ **Mise à jour régulière des connaissances :** Le CAC suppléant doit maintenir un niveau élevé de compétence pour ses employés en restant informé des évolutions légales, réglementaires, comptables et financières.

IV. Critères de qualification

- ✓ Le postulant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable Indépendant dûment constitué en RDC ;
- ✓ Avoir pour profession habituelle de réviser les comptes des sociétés financières congolaises en particulier ;
- ✓ Être régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu sur le plan national et international ;
- ✓ Être agréé par la Banque Centrale du Congo ;
- ✓ Avoir une expérience confirmée en audit financier, audit des processus, audit informatique et audit des fonds de garantie ;
- ✓ Avoir un encrage international important.

V. Dossier de candidature

- ✓ Un document présentant le cabinet ;
- ✓ Les documents légaux de constitution de l'Institution (Statuts, RCCM, ID NAT, NIF, etc.) ;
- ✓ Les documents attestant de l'inscription au tableau d'un ordre des experts comptables reconnu sur le plan national et international ;
- ✓ Copie certifiée de l'agrément par la Banque Centrale du Congo ;
- ✓ Une présentation du Top Management du Cabinet ;
- ✓ Une copie des ID en cours de validité des membres du Top Management ;
- ✓ Une présentation des équipes avec différentes expertises ;
- ✓ Une déclaration signée sur l'honneur par le représentant légal du Cabinet récapitulant toutes les procédures administratives ou judiciaires en cours ou clôturées auxquels il a été parti, et l'état des sanctions judiciaires et décisions disciplinaires en cours ou clôturées prises à son égard ;
- ✓ Une offre financière.

Capital social : 23.432.100,00 USD
R.C.C.M : CD/KIN/RCCM/14-B-3205
Id. Nat.:01-K6500-N85248S
N° Impôt: A1418213N
N° Agrément : Gouv.D.03/n°0092



✓ Une offre financière.

VI. Comment postuler à cette offre?

Le dossier est à soumettre en français, par voie électronique avant le 23 Mars 2024 à minuit (heure de Kinshasa), sur l'adresse mail recrutement-2023@fpm.cd avec comme objet du mail :

FPM/DF/RH/JKM/2024/004- Commissaire aux comptes suppléant

Pour toute information complémentaire sur le FPM SA, nous vous prions de consulter notre site : www.fpm.cd.

Fait à Kinshasa, le 07 mars 2024

